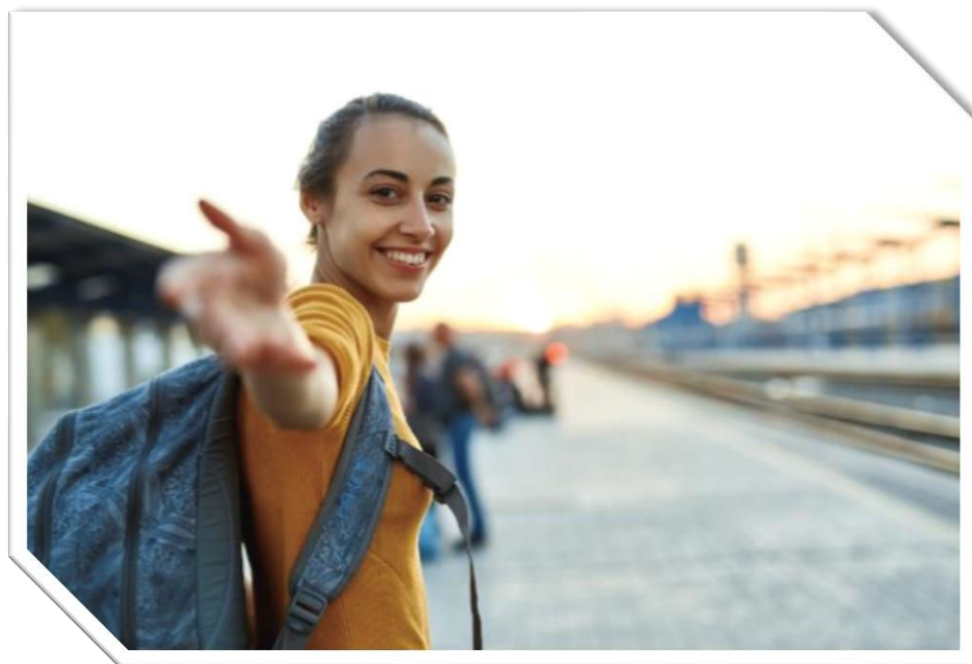




L'expression
des savoir-faire

L'APPRENANT(E) EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DU CFA DE HAUTE CORSE



Mise à jour le 16.06.2026

La démarche d'accueil et d'accompagnement



**Pour que la FORMATION
soit une CHANCE POUR TOUS**



Contactez notre
réfèrent handicap

Cecile.marquet@cfa2b.fr
06.43.90.25.73

Notre centre de formation est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en fonction des personnes en situation de handicap temporaire ou permanent

Dans ce cadre, nous vous proposons :

- ♦ De vous accueillir et vous accompagner individuellement
- ♦ D'évaluer vos besoins spécifiques au regard d'une situation de handicap,
- ♦ De mettre en œuvre les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires

Notre Etablissement est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap temporaire ou permanent. Dans ce cadre, Le CFA s'inscrit dans la démarche de progrès depuis 2024, actualisé chaque année.

Le Référente Handicap constitue la personne ressource sur le handicap :

- Accueil et accompagnement individuel des apprenants en situation de handicap et de leurs proches dans la mise en œuvre de la formation,
- Evaluation des besoins spécifiques au regard de la situation de handicap,
- Mise en œuvre des adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires.

Pour mener à bien ses missions, il s'appuie sur :

- Des acteurs internes (équipe de direction, pédagogique, les formateurs, le personnel administratif, ...),
- Un réseau de partenaires externes identifiés et locaux (AGEFIPH, CAP EMPLOI, Missions Locales, FIPHFP...).



Les grands types de handicap



Handicap moteur



Handicap suite à une maladie invalidant



Handicap visuel



Handicap auditif



Handicap psychique



Handicap intellectuel



Troubles des apprentissages « Dys »

&

T D A-(H)

Accueillir et Accompagner



Tous nos locaux sont
accessibles PMR

L'accessibilité des locaux



Sanitaires



Parking



Ascenseur



Personnel sensibilisé



ATTESTATION DE SUIVI DES AVANCÉES DANS NOTRE POLITIQUE ACCESSIBILITÉ

Par la présente, l'organisme **CFA Haute Corse (Furiani)** atteste être engagé dans une démarche de progrès continu de son accessibilité et avoir effectué, par l'intermédiaire de son groupe projet accessibilité Site principal en date du **02/12/2025** un auto-positionnement dont l'avancement se décompose de la manière suivante :

	DATE	AVANCEMENT
ORGANISER UNE ACCESSIBILITÉ POUR TOUS	04/11/2025	46 %
1 - Cadre et organisation d'une accessibilité pour tous	04/11/2025	75 %
2 - Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs	04/11/2025	80 %
3 - Dynamique de progrès continu	04/11/2025	20 %
4 - Accessibilité du bâti	04/11/2025	40 %
5 - Accessibilité numérique et pédagogique	04/11/2025	20 %
6 - Communication externe	03/06/2024	40 %
S'ADAPTER A CHACUN - PARCOURS DE L'APPRENANT	04/11/2025	63 %
7 - Identification des publics et repérage des situations de handicap	04/11/2025	90 %
8 - Définition concertée des besoins de l'apprenant	04/11/2025	70 %
9 - Mise en place & suivi des adaptations	04/11/2025	90 %
10 - Bilan du parcours	04/11/2025	40 %
11 - Suivi post-formation	03/06/2024	10 %

Accompagnement Handicap

Information

Renseignement sur les différents parcours et dispositifs de formation



Prise en compte Handicap

Physique sur site
Au téléphone+ mail
www.CFA2b.fr



Accueil personnalisé de l'apprenant en situation de handicap

- Fiche de renseignement
- Evaluation des besoins

DAIOS et Référent handicap



Accompagnement dans les démarches administratives relatives à la situation de handicap

- Bilan moteur, cognitif, ...
- Dossier d'aménagement examen

+ PARTENAIRES PSH



Parcours adapté et individualisé de Formation

- Méthodes - Techniques
- Moyens humains et matériels
- Outils, supports
- Coordination avec l'entreprise
- Aménagement examen

+ PARTENAIRES PSH



En lien avec le référentiel



Examen adapté

+ PARTENAIRES PSH



Suivi du parcours et ajustement en fonction de l'évolution des besoins

+ PARTENAIRES PSH



Poursuite de parcours durable

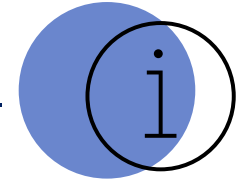
+ PARTENAIRES PSH



Référent Handicap présent à chaque étape du parcours



Renseignement sur les différents parcours et dispositifs de formation

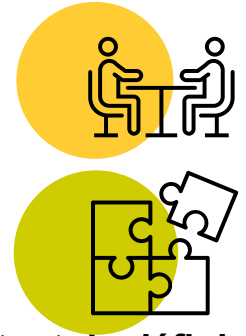


Avant d'entrer en formation, l'apprenti(e) en situation de handicap peut :

- **Être informé sur les métiers, les formations proposées au sein du CFA,**
- **Être aidé dans la définition de son projet professionnel,**
- **Être informé sur les conditions d'accueil, en relation avec sa situation de handicap,**
- **Avoir accès aux offres de contrats d'apprentissage.**



Accueil personnalisé et test de positionnement



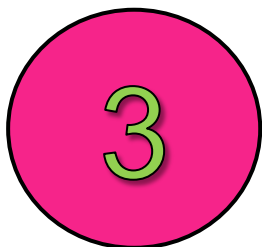
L'apprenti(e) en situation de handicap est accueilli dans le cadre d'un entretien individuel permettant de définir au mieux le parcours de formation le plus adapté à son besoin et à sa demande. Pour cela il pourra satisfaire à des tests de positionnement.

L'apprenti(e) a un premier contact avec le référent handicap qui se présente dans ses fonctions.

Notre CFA est en mesure de vous offrir un accueil personnalisé et de prendre en compte vos questions et vos attentes.

Le référent handicap, sous la responsabilité de son directeur, est en charge de veiller au suivi de votre parcours de formation en lien avec l'équipe pédagogique, l'entreprise et les autres partenaires.

Laurent, formateur professionnel au CFA : « ***Le référent handicap m'a aidé dans l'adaptation de ma pédagogie pour un apprenant de CAP disposant de difficulté de lecture et de compréhension des consignes, porteur de trouble Dys. Les adaptations apportées permettent maintenant à l'apprenant d'avancer en toute autonomie et le partage avec le reste de la classe a permis une meilleure compréhension des consignes, l'apport est donc positif pour tous*** ».



Accompagnement dans les démarches administratives relatives à la situation de handicap



Notre CFA est en mesure de vous orienter auprès de partenaires spécialisés pour faciliter vos démarches administratives en lien avec votre situation de handicap :

- **Reconnaissance de votre situation de handicap,**
- **Demandes de prestation de compensation du handicap (actes de la vie quotidienne),**
- **Dossiers de demande d'aménagement spécifique (durée du contrat, financement de matériel, transport)**

Julie, 1ère année BP : « ***Le référent Handicap m'a accompagné dans les démarches administratives avec mon référent de parcours pour obtenir un fauteuil adapté pour pouvoir suivre les cours*** ».



Parcours de formation adapté et individualisé



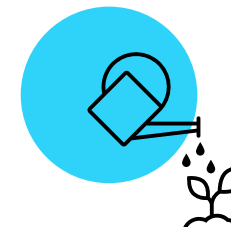
Afin d'accéder à la formation dans les meilleures conditions, votre parcours en apprentissage pourra être individualisé en fonction de vos besoins :

- Prise en compte de votre situation individuelle,
- Adaptation de votre parcours en apprentissage en fonction de vos besoins,
- Information possible sur ces adaptations auprès de votre employeur

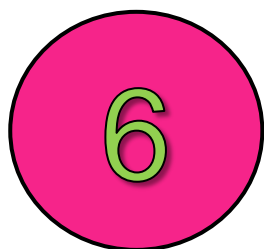
Pierre, Bac Pro en apprentissage : « ***Le CFA et son référent handicap ont accompagné mon maitre d'apprentissage pour obtenir une subvention dans l'adaptation de mon poste de travail*** ».



Suivi du parcours et ajustement
en fonction de l'évolution des besoins



En fonction de votre progression et selon les situations rencontrées, votre parcours en apprentissage pourra faire l'objet d'ajustements (aménagements, soutiens, passage des examens...) en concertation avec votre employeur et les partenaires concernés.



Examen adapté

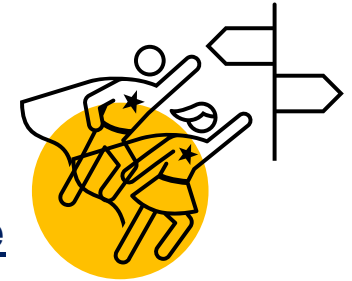


Antony, 2ème année CAP : « ***Je bénéficie d'une aide humaine et du 1/3 temps pour mes examens*** ».

Kyllian, bac pro : « ***J'ai une aide humaine lors de mes examens, qui reformule et écrit lorsque j'en ai besoin*** »).

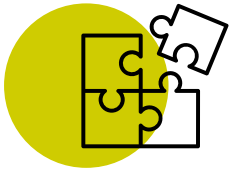


Poursuite de parcours ou insertion professionnelle et sociale durable



Vous serez guidé dans les démarches pour la suite de votre parcours à l'issue de la formation au CFA par :

- **Une information sur le réseau des partenaires emploi (Pôle Emploi, Cap emploi, Missions locales...),**
- **Une information sur le réseau formation (sous statut scolaire, par apprentissage, en formation professionnelle continue...) pour une éventuelle poursuite de formation.**



- Envoie des préconisations des besoins spécifiques de l'apprenant par la référente handicap (Mme Marquet Cécile) à l'entreprise, puis
- Prise de contact par la référente handicap dans les 45 jours après la signature du CA afin d' informer des aménagements nécessaires pour l'apprenant en entreprise

Autres aides en entreprise :

- Aide au recrutement
- Aménagement du poste de travail
- Dispositif emploi accompagné (CAP EMPLOI)

Possibilité de contacter à tout moment la référente handicap du CFA

Orienter

Partenaires

